

Délibération 2022 / 04-12

L'an deux mil vingt-deux le jeudi treize avril à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Raymond RABETEAU, Maire.

Etaient présents les Conseillers municipaux : Mrs Jean-Jacques BORD, Didier LASSECHERE, Raymond RABETEAU, Christian FAUGERON, Maurice BESSE, Anthony BUYS, Jacques FAURE, Jean-François CHAMPEAU, Mmes Claudine DAURY-NEYRET, Mireille LILLE-PALETTE RECONDU, France-Noëlle GIMENEZ.

Etaient excusés : Mrs Cédric LECOMTE et Arnaud PICOUT (Procuration à Monsieur Jacques FAURE).

Secrétaire de séance : Mr Christian FAUGERON

* * * * *

SUBVENTIONS D'ÉQUILIBRE AUX BUDGETS ANNEXES

Monsieur le Maire :

- présente à ses Collègues, dans le cadre du vote du budget primitif 2022, les propositions de versement de subventions d'équilibre aux budgets annexes.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide de verser aux budgets annexes en 2022 les subventions d'équilibre suivantes :

- Budget Gîtes :	0,00 €
- Budget Distribution d'eau :	0,00 €
- Budget Assainissement :	0,00 €
- Budget Chauffage :	17 874,42 €

- décide également de verser l'avance suivante :

- Budget Lotissement :	7 504.58 €
------------------------	------------

- charge Monsieur le Maire de l'application de la présente délibération.

Fait et délibéré en Mairie, le 13 avril 2022.

Le Maire,



Raymond RABETEAU